



PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Les grandes étapes du dossier dématérialisé

Comment ça marche ?

Le salarié (futur bénéficiaire), l'ITSRA,
l'établissement, Transition Pro,
TOUS les acteurs de la démarche.

1 dossier = 3 volets = plusieurs étapes

À compléter par le salarié, l'ITSRA et l'établissement depuis leurs espaces personnels respectifs onglet « Dispositif PTP ».



Lancement de la
démarche 6 mois avant
le début de la formation



Dépôt du dossier et
Commission
d'Instruction. Calendrier
en ligne sur votre espace
en ligne



Entrée en formation





[Le volet salarié]

[Le volet ITSRA]

[Le volet employeur]

Le salarié

- Renseigne ses rubriques.
- Joint les documents.
- Demande à l'ITSRA de compléter son volet.
- Signe son volet électroniquement.



L'ITSRA

- Renseigne ses rubriques
- Réalise un bilan de positionnement.
- Joint les documents.
- Signe son volet électroniquement.



L'employeur

- Renseigne ses rubriques.
- Joint les documents demandés.
- Signe son volet. électroniquement.



Le salarié

- Vérifie les éléments renseignés par l'ITSRA.
- Procède au choix définitif de l'ITSRA.

Le salarié

- Vérifie les éléments renseignés par l'employeur.
- Valide le volet de son employeur et importe son dossier.



L'organisme financeur

Transition Pro

- Vérifie l'ensemble des éléments transmis.
- Positionne le dossier en Commission d'Instruction.



BON À SAVOIR

Vous pouvez suivre l'avancement du dossier via votre espace en ligne « Mes dossiers » et connaître sa date de Commission d'Instruction.